

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 6 FÉVRIER 2023, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE.

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Julie De Grâce, conseillère, siège #1
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Lucille Labonté

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR TOUS LES SUJETS DE NATURE PUBLIQUE)
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2023
5. TRÉSORERIE – APPROBATION DES COMPTES
6. NOMINATION D'UN SIGNATAIRE AU COMPTE BANCAIRE
7. RAPPORTS
 - 7.1 Rapport de l'inspecteur(Aucun)
 - 7.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie (Aucun)
 - 7.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)
8. AUTORISATION DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS 2023 DE LA MRC
9. AUTORISATION DE PAIEMENT HKR - FACT. 3217
10. ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2023
11. ACCEPTATION DU RAPPORT « PLAN DE MISE EN ŒUVRE » AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE
12. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION (REPORTÉ)
13. ADOPTION DE LA LISTE DES IMMEUBLES SOUMIS AU PROCESSUS DE VENTE POUR TAXES 2023
14. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LES VENTES POUR TAXES
15. DÉCLARATIONS DES APPARENTÉS (REPORTÉ)
16. DEMANDE D'APPUI - VILLE DE THURSO - CRISE FORESTIÈRE ET SON IMPACT
17. DEMANDE D'APPUI - MUNICIPALITÉ DE ST-SIXTE - MATIÈRE FERTILISANTES POTENTIELLEMENT CONTAMINÉES
18. ACCEPTATION DES SOUMISSIONS - RÉFECTION PONCEAU À PROXIMITÉ DU 521, CH. DE LA RIVIÈRE BLANCHE
19. OFFRE DE SERVICE - Gestion du site web - Guy Levert

21. VARIA

21.1 Entente pour Montebello Vélo de montagne - Fat Bike

21.2 Marathon Canadien de Ski 2023 - 12 février

21. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE)

22. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR TOUS LES SUJETS DE NATURE PUBLIQUE

3. ORDRE DU JOUR

2023-02-017

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU** : d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2023

2023-02-018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Julie De Grâce, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU** : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

5. TRÉSORERIE – APPROBATION DES COMPTES

2023-02-019

ATTENDU QUE le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et greffière-trésorière et au directeur du service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU** : d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèques numéro 12597 à 12613 :	66 205.19 \$
Chèques annulés : 12597 & 12598	
Palements en ligne :	17 383.05 \$
Paies :	<u>17 046.58 \$</u>
Grand total :	100 634.82 \$

Adoptée à l'unanimité

6. NOMINATION D'UN SIGNATAIRE AU COMPTE BANCAIRE

2023-02-020

ATTENDU QUE selon l'article 116 du code municipal, le conseiller ayant été nommé par résolution du conseil au poste de maire suppléant, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge;

ATTENDU QUE selon la résolution 2021-12-141 le conseiller Pierre Robineau a été nommé maire suppléant pour l'année 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit mettre à jour la liste des signataires pour le compte bancaire à la Caisse Desjardins Au Cœur-des-Vallées;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU :**

QUE le conseiller, Pierre Robineau soit autorisé à signer les chèques et autres documents officiels pour et au nom de la municipalité de Mayo.

Adoptée à l'unanimité

7. RAPPORTS

7.1 Rapport de l'inspecteur (Aucun)

Numéro	Adresse	Nature	Zonage

7.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie (Aucun)

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention

7.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)

8. AUTORISATION DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS 2023 DE LA MRC

2023-02-021

ATTENDU QUE la réception de la répartition de la quote-part 2023 de la municipalité de Mayo pour les activités de la MRC de Papineau est de 63 934,41\$;

ATTENDU QUE le Conseil sur recommandation de la direction générale, accepte la répartition de la quote-part 2023 de la municipalité de Mayo et autorise une dépense et un déboursé de 63 934,41\$ et payable selon les échéances suivantes:

QUOTE-PART GÉNÉRALE

1er mars 2023 : 21 311.47\$

1er juillet 2023 : 21 311.47\$

1er septembre 2023: 21 311.47\$

ATTENDU QUE les fonds à cette fin seront puisés à même les différents postes budgétaires touchés.

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Julie De Grâce **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil autorise la dépense totale de la facture de la quote-part de la MRC de Papineau au montant de 63 934,41\$ selon les échéanciers prévus.

Adopté à l'unanimité

9. AUTORISATION DE PAIEMENT HKR – FACT. 3217

2023-02-022

ATTENDU la réception de la facture portant le numéro 3217 d'un montant supérieur à 3 500.00\$ de la part de la compagnie HKR Consultation en date du 20 janvier 2023;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) confirme la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de remboursement d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023);

ATTENDE QUE les travaux de préparation de plans et devis font partie des travaux admissibles au remboursement dans le cadre du programme TECQ;

ATTENDU QUE la soumission présentée par la compagnie HKR Consultation a été acceptée par la résolution numéro 2022-03-043 et adoptée le 10 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ par Julie De Grâce, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéros 3217 de la compagnie HKR Consultation, au montant de 8 915,00\$ plus les taxes applicables :

ET QUE pour acquitter la facture, la subvention dans le cadre du Programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2019-2023) soit utilisée et affectée à cette dépense;

Adopté à l'unanimité

10. ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2023;

2023-02-023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'offre de services datée du 28 octobre 2022 pour l'année budgétaire 2023 et préparée à cette fin par Deveau Avocats-Outaouais;

ATTENDU QUE, la municipalité de Mayo a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET RÉSOLU:**

QUE le Conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert :** Consultation téléphonique à nombre d'heures illimitées;
- **Personnes autorisées à consulter :** Le maire, la directrice générale et l'inspecteur en bâtiment & en environnement
- **Durée du contrat :** 1 an, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
- **Coût forfaitaire :** 850\$ par année, taxes en sus
- **Pour tous les autres mandats demandés :** Taux horaire de 215\$ de l'heure
- **Perception de taxes :** 15%, plus taxes et déboursés, pour un minimum de 200\$ excluant toutefois les procédures d'exécution

Adopté à l'unanimité

11. ACCEPTATION DU RAPPORT « PLAN DE MISE EN ŒUVRE » AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

2023-02-024

ATTENDU QUE tel que stipulé au schéma local de couverture de risques en incendies, le directeur du service des incendies doit déposer au conseil, pour acceptation, un rapport du plan de mise en œuvre prévu pour chaque année;

ATTENDU QUE le directeur a déposé au conseil son rapport pour l'année 4;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par le directeur du service des incendies relatif au plan de mise en œuvre prévu pour l'année 4 au schéma local de couverture de risques en incendies

Adoptée à l'unanimité

12. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION (REPORTÉ À UNE RENCONTRE ULTÉRIEURE)

13. ADOPTION DE LA LISTE DES IMMEUBLES SOUMIS AU PROCESSUS DE VENTE POUR TAXES 2023

2023-02-025

La directrice générale, greffière-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 8 juin 2023, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU :**

QUE ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la directrice générale, greffière-trésorière prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée à l'unanimité

14. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LES VENTES POUR TAXES

2023-02-026

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2023-02-025;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale, greffière-trésorière ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

IL EST PROPOSÉ par Julie De Grâce, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU :**

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière, madame Lucille Labonté, à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 8 juin 2023 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité

15. DÉCLARATIONS DES APPARENTÉS (REPORTÉ À LA PROCHAINE RENCONTRE)

16. DEMANDE D'APPUI - VILLE DE THURSO - CRISE FORESTIÈRE ET SON IMPACT

2023-02-027

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso sollicite l'appui des municipalités de la MRC de Papineau dans leur démarche auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, demandant un pont financier afin d'allouer un budget suffisant dans le but de mettre en place un prêt dégressif afin de rattraper les exigences établies par le MRNF pour les cinq prochaines années.

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo considère que l'industrie de la forestière représente un volet important de l'économie locale et régionale de la MRC de Papineau, qui affecte une portion considérable de ses citoyens et entreprises de façon directe ou indirecte;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Mayo juge important le soutien et le maintien de la vitalité de l'industrie forestière de la région de l'Outaouais et des Laurentides.

ATTENDU QUE le conseil souhaite donner son appui à la Ville de Thurso dans ses démarches auprès du MRNF telles que mentionnées précédemment;

ATTENDU QUE la présente résolution soit acheminée à la Ville de Thurso afin que celle-ci la fasse parvenir aux instances souhaitées;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil appuie la Ville de Thurso dans leurs démarches auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Adoptée à l'unanimité

17. DEMANDE D'APPUI - MUNICIPALITÉ DE ST-SIXTE - MATIÈRES FERTILISANTES POTENTIELLEMENT CONTAMINÉES

2023-02-028

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sixte demande aux municipalités de la MRC de Papineau de les appuyer dans leur démarche auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci légifère rapidement en interdisant la production et la distribution des produits chimiques de type PFAS ou autres, qui ont la faculté de s'accumuler dans les corps et dans l'environnement et de contaminer perpétuellement les sols et l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo juge important que le gouvernement du Québec recueille des données sur tous les types de contaminants présents dans les matières résiduelles fertilisantes et finance des recherches indépendantes sur les conséquences à court, moyen et long terme, de la présence de ces contaminants dans l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo juge primordiale que le gouvernement du Québec permette aux municipalités d'interdire et d'encadrer l'épandage de matières résiduelles fertilisantes sur leurs territoires sans que cela n'affecte l'octroi de subvention ou de financement à leur MRC;

ATTENDU QUE suite à la résolution no. 23-01-09-022 de la municipalité de Saint-Sixte, le conseil souhaite donner son appui et réitère le libeller de la résolution mentionnée précédemment;

ATTENDU QUE la présente résolution soit acheminée à la municipalité de Saint-Sixte afin que celle-ci la fasse parvenir aux instances souhaitées;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Julie De Grâce **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil appuie la municipalité de Saint-Sixte dans leurs démarches auprès du gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité

18. ACCEPTATION DES SOUMISSIONS - RÉFECTION D'UN PONCEAU À PROXIMITÉ DU 521, CH. DE LA RIVIÈRE-BLANCHE

2023-02-029

ATTENDU QUE suite à la résolution 2022-04-060, un appel d'offres a été envoyé par l'entremise du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour les travaux réfection d'un ponceau à proximité de l'adresse du 521, chemin de la Rivière-Blanche;

ATTENDU QUE la réception des soumissions et l'ouverture de celles-ci a eu lieu le 1^{er} février 2023 à 10h00 en présence de la directrice générale, greffière-trésorière, Lucille Labonté, de l'inspecteur en bâtiments et environnement, Philippe Renaud et du maire, Robert Bertrand (témoin);

Soumissionnaire	Montant taxes incluses
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION	91 909,18\$
PAVAGE LAFLEUR ET FILS	105 234,23\$
EQUINOXE JMP	107 744,23\$
INFRATEK CONSSTRUCTION	119 499,18\$
EXCAVATION MASTROMATTÉO	229 507,23\$

ATTENDU QUE la révision d'analyse des soumissions de la part de HKR Consultation indique que toutes les soumissions reçues sont conformes;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte le plus bas soumissionnaire conforme, Eurovia Québec Construction, au montant de 91 909,18\$ taxes incluses :

ET QUE la subvention dans le cadre du Programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2019-2023) soit utilisée et affectée à cette dépense;

Adoptée à l'unanimité

19. OFFRE DE SERVICE - GESTION DU SITE WEB - GUY LEVERT

2023-02-030

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que dans le contexte actuel, les technologies évoluent très rapidement, des mises à jour sur les sites web sont nécessaires et dans certains cas des réparations qui nécessitent de plus grands investissements également.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de soutien technique de la part de monsieur Guy Levert au coût de 85 \$/heure (avec charge minimale d'une heure de travail), pour la maintenance récurrente du site web de la municipalité, pour une période à durée indéterminée.

ATTENDU QUE ces services sont d'ordre technique et n'incluent pas les mises à jour des contenus du site.

ATTENDU QUE la responsabilité de mise à jour des contenus du site web de la municipalité de Mayo relève de l'administration interne.

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que le site web doit faire l'objet de maintenance régulière.

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Julie De Grâce **ET RÉSOLU :**

QUE l'offre de service technique de monsieur Guy Levert soit acceptée afin d'assurer l'efficacité et l'accès sécuritaire du site web de la municipalité à tous ses usagés.

Adoptée à l'unanimité

20. VARIA

20.1 Entente pour Montebello Vélo de montagne - Fat bike

La directrice générale présente au conseil l'entente Montebello Vélo de montagne. Après discussion, compte tenu de l'entente déjà existante avec le parc des Montagnes Noires de Ripon et l'accès à la réserve écologique de la Forêt-la-Blanche, il est convenu par le conseil de ne pas adhérer à la présente.

20.2 Marathon Canadien de Ski 2023 – 12 FÉVRIER 2023

La directrice générale fait part au conseil d'une demande du Marathon Canadien de Ski, reçu le 31 janvier 2023, requièrent le service des pompiers de la municipalité afin d'assurer la sécurité de la traverse des participants située au : 4422 route 315, lors l'évènement. Après discussion, le conseil convient qu'il serait approprié de permettre la participation des pompiers si cela s'avère possible après vérification de la disponibilité des effectifs par le directeur du service incendie.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE)

22. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2023-02-031

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Julie De Grâce, **QUE** la séance soit levée.

8 h 10

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Je soussignée, Lucille Labonté directrice générale, greffière-trésorière, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Lucille Labonté, directrice générale, greffière-trésorière

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Par
Robert Bertrand, maire